

SPECIAL ELECTION ASSEMBLEE GENERALE FEKAMT DU 19 OCTOBRE**ATTENTION....IMPORTANT... ATTENTION....IMPORTANT... ATTENTION....IMPORTANT... ATTENTION....****CANDIDAT A L'ELECTION**

- Dossier de candidature dûment renseigné et envoyé au siège fédéral en **RAR** avant la date limite de clôture des inscriptions (**04 OCTOBRE**)
- Etre en possession de la **licence 2008/2009** le jour de l'élection (*)

PARTICIPANT ET/OU REPRESENTANT (détenteur de POUVOIRS) **PRESENTS aux VOTES**

- Le **nombre de licenciés est égal au nombre de voix** (pouvoirs), comme le stipule les statuts (voir rappel ci-dessous)
- Etre en possession de la **licence 2008/2009** le jour de l'élection (*)

(*) Possibilité de prendre des licences sur place et / ou de produire tout justificatif d'envoi des demandes

Extraits des Statuts ARTICLE 14 : ASSEMBLEE GENERALE**a) composition de l'assemblée générale**

3- Les représentants de chaque association sont :

Son président ou son représentant dûment mandaté, disposant de la faculté de voter. Eventuellement un membre de l'association accompagnant.

4- Les représentants des associations doivent être licenciés à la fédération, jouir de leurs droits civiques et politiques et avoir atteint l'âge de la majorité légale le jour de l'élection.

5- Le nombre de voix dont dispose chaque association est détenue par le président de l'association ou son représentant désigné.

6- Le nombre de voix dont dispose chaque association correspond au nombre de licenciés à jour de leurs cotisations, nombre arrêté 3 mois avant la date de l'assemblée générale.

8- Le vote par procuration est autorisé.

Le nombre de pouvoirs détenus par une personne, votante est limitée à 2. Les pouvoirs adressés en blanc au siège de la fédération sont attribués au Président.

c) élection du comité directeur :

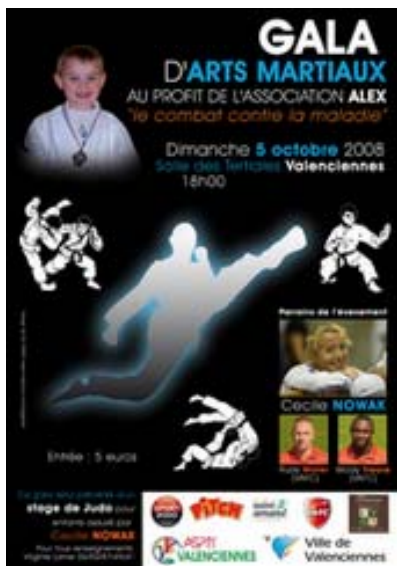
Les membres du comité directeur sont élus au scrutin secret à un tour, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés pour une durée de quatre ans par l'assemblée générale de la fédération.

1- Une commission de surveillance des opérations électorales chargée de veiller, lors des opérations de vote relatif à l'élection du président et des instances dirigeantes, au respect des dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur.

2- Sont précisés :

le nombre de membres composant la commission de surveillance .

L'impossibilité pour ses membres d'être candidat aux élections pour la désignation des instances dirigeantes de la fédération ou de ses organes déconcentrés.



Cécile LOINTIER du TAI-JITSU CLUB de VALENCIENNES (59) souhaite que la GRANDE FAMILLE DES ARTS MARTIAUX ne reste pas insensible aux appels de ce petit Judoka en détresse...PARTICIPEZ...DONNEZ...AIDEZ...Elle compte sur la participation et la solidarité de TOUS LES BUDOKAS...

Bonjour,

Un gala d'arts martiaux aura lieu le dimanche 5 Octobre à 18h00 à la salle des Tretiales de VALENCIENNES (59). cet évènement est organisé au profit d'une association qui soutient un garçon atteint d'une maladie orpheline.

www.alex-geniculite.com.

Parrainé par Cécile NOWAK, Rudy MATER et Mody TRAORE. L'entrée est de 5 euros... Venez nombreux...

LE PLANNING PREVISIONNEL 2008 / 2009**2008****OCTOBRE**

19 : AG FEKAMT

NOVEMBRE

15 et 16 : STAGE REGIONAL à ST NAZAIRE (44)

31/10, 01 et 02 : STAGE EUROPEEN FEKAMT à TOURS (37)

2009**FEVRIER**

31/01 et 01/02 STAGE NATIONAL à MONTIGNY LE BX (78)

MARS

14 et 15 : STAGE ET PASSAGE DE GRADES EUROPEENS (RP)

21 et 22 : STAGE REGIONAL à ST HEAND (42)

MARS

28 et 29 : JUMELAGE MONTIGNY / NOIRMOUTIER (85)

MAI

02 et 03 : STAGE REGIONAL NORD (59)

16 et 17 : STAGE REGIONAL NORMANDIE (27)

17 : TOURNOI EUROPEEN FEKAMT

JUIN

13 et 14 : STAGE ET PASSAGES DE GRADES EUROPEENS (RP)

AOÛT

22 au 28 : ECOLE DE CADRES BFE (Région Parisienne)

29 et 30 : SESSION EUROPEENNE DU BFE (Région Parisienne)